

## **SÉANCE DU 5 AOÛT 2016**

L'an deux mil seize, le cinq août à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 28 juillet 2016, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence M. Jean-Jacques HERPIN.

Présents : Josiane AMIARD, Florian LAFRESNAYE, Jocelyne FERNANDEZ, Gérard HUGER, Karine TROTIN, Jean-Yves MARTIN, Sébastien KNOLL, Eric BUISSON, Marc DE VOS, Jean-Jacques HERPIN

Absents excusés : Axel BOUVARD

M. Axel BOUVARD a donné pouvoir à M. Sébastien KNOLL

Secrétaire de séance : Florian LAFRESNAYE

### **LOYER DU LOGEMENT DE LA BOULANGERIE**

Vu le contrat de location-gérance de la boulangerie, en date du 9 juin 2015, le locataire-gérant M. GUYOT Pascal a bénéficié d'une exonération des douze premiers mois de loyer pour le logement.

M. le maire a rencontré les intéressés M. et Mme GUYOT Pascal, pour leur rappeler cette fin d'exonération.

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

\* Décide de fixer le loyer du logement de la boulangerie à 130 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 (Les clauses de révision du loyer sont énoncées dans le contrat de location-gérance et restent inchangées).

Partie professionnelle : Après plusieurs interventions sur le refroidisseur d'eau, ce dernier ne peut être réparé.

Le maire présente le devis de Maine Fournil d'un montant de 1 550,00 € HT soit 1 860,00 € TTC, pour l'installation d'un nouveau refroidisseur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le remplacement du refroidisseur, au meilleur prix possible.

M. et Mme GUYOT nous ont informés qu'ils fermeraient pour congés à partir du 30 août au 11 septembre inclus. Un dépôt de pain sera assuré, par les conseillers municipaux, du mardi 30 août au dimanche 11 septembre de 8h30 à 10h30.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VANCE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-HUON**

M. le maire présente le projet de convention de mise à disposition de notre ATSEM auprès de la commune de la Chapelle-Huon, pour encadrement des TAP, idem à l'année scolaire précédente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Vancé auprès de la commune de La Chapelle-Huon.

### **SMIRGEOMES – RAPPORT ANNUEL 2015**

En vertu de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le maire présente le rapport annuel 2015 du SMIRGEOMES (Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe).

**Le conseil municipal prend acte dudit rapport.**

## ECOLE

Organisation pour la prochaine rentrée scolaire. Suite à la décision de fermeture de la classe de Lavenay, Vancé accueillera tous les maternelles, CP et CE1. Effectifs 19 élèves.

Par mail, le président du SIVOS a été informé de l'affectation de Mme MANCEAU Lucie à l'école de Vancé et de Mme CHAMPION Leslie à la Chapelle-Gaugain

Nous avons pris des renseignements auprès du Centre de Gestion pour le temps de travail de Mme CANY, Mme ROCHE du Centre de Gestion conseille aux élus de voir avec le SIVOS pour le temps d'ATSEM. Une réunion du SIVOS est prévue le 19 août.

Après le 15 août, Mme AMIARD prendra contact avec M. MONTBAILLY afin de fixer une date pour prendre le matériel nécessaire aux petits.

## BILAN DES FRAIS DANS LE CADRE DES TAP

Année scolaire 2015/2016 : Pour les 16 élèves scolarisés à Vancé, le coût s'élève à 1 311,54 €.

	La venay	Cogners	La Chapelle-Gaugain	Vancé	Hors communes	Total
Effectifs	1	4	5	4	2	16
Frais de personnel (salaires+charges)	84,88	339,53	424,41	339,53	169,77	1 358,13
Intervenant Anille Braye	40,69	162,75	203,44	162,75	81,37	651,00
Frais matériel d'animation	9,53	38,10	47,63	38,10	19,05	152,41
A - Sous-total	135,10	540,38	675,48	540,38	270,19	2 161,54
Fonds d'amorçage	53,13	212,50	265,62	212,50	106,25	850,00
B - Sous-total	81,97	327,88	409,86	327,88	163,94	1 311,54
Répartition avec les élèves hors communes	40,99	40,99	40,99	40,99		
<b>Coût définitif par commune</b>	<b>122,96</b>	<b>368,87</b>	<b>450,85</b>	<b>368,87</b>		<b>1 311,54</b>

Une répartition est faite au prorata du nombre d'élèves par commune. D'un commun accord entre les communes du SIVOS, un titre de recettes est émis à chaque commune concernée.

## CANTINE SCOLAIRE

Le bilan de la cantine scolaire n'est pas terminé. Au vu de la baisse des effectifs le bilan sera négatif. Néanmoins, le maire demande l'avis du conseil municipal sur le prix à appliquer lors de la prochaine rentrée scolaire.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le prix du repas à :

- 3,10 € pour les enfants
- 5,56 € pour les enseignants ou stagiaires.

## GARDERIE PERISCOLAIRE

Total des recettes, pour l'année scolaire 2015/2016 : 1 113,45 € (571x1,95 €)

Rémunérations et charges du personnel : 5 292,10 € - Déficit : 4 178,65 €

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le prix de la garderie périscolaire, pour la rentrée scolaire 2015-2016, comme suit :

- 1,95 € le matin

## **RÉGIE ANIMATION – Fête champêtre du 27 août**

Les membres du conseil municipal ont décidé d'organiser une fête champêtre le samedi 27 août 2016.

Le prix du repas, boissons non comprises, sera fixé comme suit :

- 19 €/personne adulte
- 10 €/enfant jusqu'à 12 ans.

## **SALLE POLYVALENTE DU PRINCE ERIC**

Suite à la visite périodique des installations électriques de la salle, Bureau Véritas a établi un rapport.

Quelques points sont à revoir : remettre en état de fonctionnement les 2 blocs de sécurité et apposer une étiquette directionnelle, remplacer une prise monophasée détériorée.

A plusieurs reprises, nous avons parlé d'installer un spot à l'extérieur de la salle. A faire dans les meilleurs délais.

## **PASSERELLE POUR LE CR 26**

Le maire présente le devis de l'entreprise MERCIER COUSIN : coût 1 644,95 € TTC + option peinture 310 € TTC soit 1 954,95 € TTC.

Le devis LAMBERT est moins disant mais à vérifier si la peinture est bien comprise.

## **AFFAIRES DIVERSES**

DETR 2016 : il est alloué une subvention de 4 810 € soit 20 % sur une dépense subventionnable de 24 052 € pour l'aménagement accessibilité de la mairie et APC. Les études ne sont pas retenues pour le calcul de la subvention.

Réunion de la commission cimetièrre : mercredi 17 août à 20h30, pour la présentation du projet règlement du cimetière.

Lors du passage d'un responsable de l'ONEMA et de la DDT pour le fossé et la source de la Hardonnière, ces personnes ont conseillé à la commune de laisser ce fossé en l'état.

Le parapet du pont VC N° 7 du Moulin de Montchenou à la Croix Morineau a été endommagé par un engin agricole le jeudi 27 juillet. Nous avons déclaré le sinistre auprès de Groupama. Un constat devra être établi avec la personne responsable de cet incident.

Site internet de la commune : M. Eric BUISSON a commencé à travailler sur le site internet de la commune.

Le maire demande de faire une commission pour épauler Eric.

Sont désignés : Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Florian LAFRESNAYE et le maire.

Cérémonie du 11 novembre : contacter le responsable de la musique de Saint-Calais

Pont dans le pré en bordure du Tusson « Le Pré de la Chesnaye » exploité par M. René GALPIN : Sur avis de la DDT, la commune n'a pas à refaire ce pont.

**Clôture de la séance à 22h30.**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les membres présents.